

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GARDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE PRADINES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le plan communal de sauvegarde approuvé par délibération du 16 Octobre 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Le code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 731-3.
- Le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatifs aux plans communaux de sauvegarde.
- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 relatifs aux réserves communales de sécurités civiles.

En cas de catastrophe et jusqu'à ce que le Préfet décide de prendre en charge les opérations de secours, le Maire est responsable de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence sur le territoire de la commune. Pour ce faire, il établit un Plan Communal de Sauvegarde prévoyant l'organisation de crise à mettre en place localement.

L'objectif de ce document est d'indiquer les risques majeurs sur la commune, d'établir un schéma d'alerte de la population, un annuaire d'urgence et la liste de l'ensemble des moyens humains et

matériels qu'il est possible de mettre en œuvre. Par conséquent, il s'agit d'un support qui permet de mieux répondre à une situation de crise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc HETSCH

Fait à Pradines, le 30 Avril 2024.

Le Maire,

Charles BRUN.